

	Championnat de Normandie Séniors Règlement 2022-2023	Edition du : 08/12/2022 Mise en application au : 09/12/2022
--	---	--

ARTICLE 1. Généralités

1.1. Tout participant doit être licencié dans un club normand, en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'une suspension en cours. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

1.2. On entend par Championnat de Normandie individuel une compétition attribuant des titres de champion de Normandie individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles). Les séries concernées sont définies à l'article 3.10.

1.3. Le Championnat de Normandie Séniors est ouvert aux catégories d'âge minimales (minimum un CPPH de 128 dans le tableau joué), cadets, juniors, séniors et vétérans. Aucune distinction par l'âge ne sera réalisée dans la confection des tableaux.

ARTICLE 2. Comité d'organisation

2.1. Le Championnat de Normandie Séniors est organisé par la Ligue de Normandie de Badminton.

2.2. La Commission Vie Sportive Adultes prend en charge la préparation de ce championnat. Elle établit le tirage au sort, le diffuse, envoie les convocations aux clubs.

2.3. Le Comité et/ou club qui reçoit la compétition assure le déroulement de celle-ci (sonorisation, table de marque, buvette, ...).

ARTICLE 3. Inscriptions et tableaux

3.1. La date limite d'inscription est fixée quinze jours avant le début de la compétition.

3.2. La date du tirage au sort est fixée dix jours avant le début de la compétition. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.

3.3. Les inscriptions sont à faire directement sur badnet sur la page de la compétition.

3.4. S'agissant du règlement des inscriptions, une facturation sera directement adressée aux clubs.

3.5. Les frais d'inscription sont : pour le tableau de simple : 8 € ; pour le tableau de double et mixte : 8 € pour un tableau, 13 € pour deux tableaux ; 16 € pour trois tableaux

3.6. Il n'y aura pas de regroupement de séries. Le comité d'organisation se réserve en revanche le droit d'annuler la tenue de l'une des séries si le nombre d'inscrit(e)s à celle-ci est inférieur à 4.

3.7. Un joueur doit jouer en simple dans sa série et en double dans la série calculée par la moyenne des deux joueurs.

Exemple en simple : un joueur avec une côte de 60 ne peut jouer qu'en série 4.

Exemple en double : une paire constituée d'un joueur avec une côte de 36 et d'un joueur avec une côte de 30 aura une moyenne de 33 et devra jouer en série 4 alors qu'une paire constituée de deux joueurs avec une côte de 30 devra obligatoirement être inscrite en série 5.

3.8. La sélection des joueurs se fera de la manière suivante et par ordre :

	<p align="center">Championnat de Normandie Séniors</p> <p align="center">Règlement 2022-2023</p>	<p>Edition du : 08/12/2022</p> <p>Mise en application au : 09/12/2022</p>
--	--	---

3.8.1. Les finalistes des championnats départementaux de chaque série sont sélectionnés, (En cas de d'un trop grand nombre de qualifiés, la taille du tableau serait portée à 24 au lieu de 16)

3.8.2. Le reste des joueurs est sélectionné selon le critère du meilleur CPPH à la date du tirage au sort.

3.8.3. Si les finalistes des Championnats départementaux ne peuvent pas se rendre aux Championnats Régionaux Séniors, les places vacances sont laissées aux joueurs inscrits et sélectionnés selon l'article 3.8.2.

3.8.4. La ligue se réserve le droit de modifier la taille des séries en passant à 12 qualifiés par tableaux en cas d'impossibilité d'organiser la compétition sur 3 jours et 9 terrains de badminton. Dans ce cas, seul les finalistes des championnats départementaux de chaque série seront sélectionnés, les autres qualifiés seront sélectionnés au CPPH.

3.9. Tous les tableaux SH, SD, DH, DD, DM sont ouverts à la compétition et répartis en séries de la manière suivante :

	SERIE-1	SERIE-2		SERIE-3		SERIE-4		SERIE-5		SERIE-6	
	1000 et plus	de 400 à 999,99		de 100 à 399,99		de 32 à 99,99		de 8 à 31,99		de 0 à 7,99	
	Ligue CPPH	Ligue CPPH	Comités	Ligue CPPH	Comités	Ligue CPPH	Comités	Ligue CPPH	Comités	Ligue CPPH	Comités
SH	16	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10
SD	16	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10
DH	16	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10
DD	16	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10
DM	16	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10

Les tableaux se joueront en poules avec deux sortants par poule puis en élimination directe.

3.10. Cohérence entre championnats.

Les séries des championnats départementaux doivent être les mêmes que celles du Championnat Régional Séniors (Article 3.9)

3.11. Flexibilité

Cependant, les comités :

- Ont la possibilité de découper une série : Seule la série supérieure sera qualificative au Championnat régional séniors. (Ex : une série 3+ et une série 3- / dans ce cas seul la série 3+ sera qualificative)

- Ont la possibilité de grouper les séries 1 et 2 :

(En simple, si le CPPH du vainqueur correspond à la série 2, il sera qualifié pour le championnat régional séniors de la série 2 et si le CPPH du vainqueur correspond à la série 1, il ne sera pas qualifié pour la série 1 et devra passer par les inscriptions de la série 1 via le CPPH.

Pour les doubles, si l'un des joueurs de la paire vainqueur appartient à la série 1, la paire ne sera pas qualifiée et devra passer par les inscriptions de la série 1 via le CPPH.)

ARTICLE 4. Forfaits

4.1. Tout joueur s'inscrivant au Championnat de Normandie Séniors doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2. Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.

Le remboursement des droits d'engagement est soumis à l'article 3.1.5. du RGC.

	Championnat de Normandie Séniors Règlement 2022-2023	Edition du : 08/12/2022 Mise en application au : 09/12/2022
--	---	--

4.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, **c'est la paire qui est défaillante** et la paire suivante sur la liste d'attente est sélectionnée.

ARTICLE 5. Déroulement

5.1. Les convocations seront publiées après le tirage au sort, maximum une semaine avant le début de la compétition.

5.2. Les tableaux se dérouleront comme suit : le simple samedi, double dimanche, mixte, lundi.

5.3. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.4. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match s'il est absent.

5.5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.6. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi seront les officiels de la Ligue.

5.7. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.8. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9. Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).

5.10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers des joueurs (en tenue correcte), les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

5.11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13. La participation aux Championnats de Normandie Séniors requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

5.15. En acceptant le présent règlement, le participant à la compétition autorise, à titre gratuit, la Ligue à publier les photographies/diffuser les images prises de lui sur les outils de communication de la Ligue. Dans le cas contraire, un courrier doit être adressé préalablement à la compétition.